



Texte intégral du Message Royal à la 7ème Conférence islamique des ministres de l'Environnement

SM le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, a adressé, le mercredi 25 octobre 2017, un message aux participants à la 7ème Conférence islamique des ministres de l'Environnement qui a ouvert ses travaux mercredi au siège de L'Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (ISESCO) à Rabat.

Voici le texte intégral du message royal dont lecture a été donnée par SAR la Princesse Lalla Hasnaa, présidente de la Fondation Mohammed VI pour la protection de l'environnement:

"Louanges à Dieu, Que la prière et la paix soient sur le Prophète, Sa famille et Ses compagnons,

Excellence madame Kéita Aminata Maiga, Epouse de Son Excellence le Président de la République du Mali, et Présidente de la Fondation AGIR,

Excellence le Directeur général de l'Organisation islamique pour l'Education, les Sciences et la Culture,

Excellences,

Mesdames, Messieurs,

Il Nous plaît de vous souhaiter la bienvenue dans votre deuxième pays, le Maroc, en espérant que vous y passerez un agréable séjour et en priant le Très-Haut de vous inspirer lucidité et clairvoyance dans l'action que vous menez pour accompagner la Oumma islamique dans sa quête de grandeur, de progrès et de prospérité.

Nous saisissons cette occasion pour exprimer Notre considération et Nos vifs remerciements à l'Organisation islamique pour l'Education, les Sciences et la Culture (ISESCO), avec, à sa tête, Son Excellence Dr Abdulaziz Othman Altwaijri, et à travers lui, à l'ensemble des Etatsmembres et des experts de l'ISESCO, pour leurs efforts inlassables de coordination et de renforcement de l'action islamique commune. Nous les saluons aussi pour l'action soutenue qu'ils mènent afin de traduire dans les faits les principes de solidarité et de coopération entre les pays islamiques.

Programmée dans le cadre des réunions périodiques de l'ISESCO, la conférence d'aujourd'hui constitue, à Notre sens, une occasion privilégiée d'identifier les défis environnementaux de l'heure et de poursuivre la concertation et l'échange des expertises accumulées sur la thématique des changements climatiques. Porteur de risques majeurs, ce phénomène représente, en effet, une menace réelle pour toutes les nations, y compris les pays islamiques frères.

Mesdames, Messieurs,

Parce que les changements climatiques, comme chacun le sait, affectent le monde entier, ils posent une des problématiques écologiques majeures de l'époque contemporaine, au vu de leur impact direct sur les différents secteurs vitaux comme l'agriculture, le transport, l'eau, les ressources naturelles, etc.

Conséquence de ce fléau, l'humanité est confrontée au grand défi de la sécurité alimentaire.

Aussi avons-nous le devoir de réfléchir à la mise au point de mécanismes durables et à l'adoption de mesures efficientes, de sorte à relever ce défi écologique sans cesse croissant, devenu une source de vive préoccupation pour les spécialistes et une véritable gageure pour les générations présentes et à venir.

Il nous appartient aussi de redoubler d'efforts pour élaborer des stratégies intégrées propres à garantir la sécurité alimentaire et à préserver la biodiversité en renforçant les politiques menées en la matière par les différents secteurs concernés.

Excellences.

Mesdames, Messieurs,

A l'instar de la plupart des pays islamiques, le Maroc a connu, au cours des dernières décennies, un bond prodigieux de son économie, notamment grâce au développement de secteurs socio-économiques clés. Toutefois, cette évolution a apporté avec elle son lourd cortège d'effets néfastes sur l'environnement.

Conscient de la gravité de la situation, Nous avons fait en sorte que la protection de l'environnement figure en bonne place parmi les priorités nationales pour endiguer le phénomène de dégradation écologique. De fait, le Maroc s'est engagé, ces dernières années, dans une dynamique ambitieuse qui nous a permis d'intégrer les principes de développement durable dans toutes nos politiques publiques.

Cette approche trouve son reflet dans l'évolution constante du dispositif constitutionnel, législatif et financier marocain, illustrée notamment par la consécration, dans la Constitution du Royaume de 2011, du droit à jouir d'un environnement sain. L'exercice de ce droit sera favorisé par une politique de développement durable conciliant les exigences du développement avec la nécessité impérieuse de préserver la qualité du cadre de vie.

Dans ce cadre, notre pays a adopté une Charte nationale de l'Environnement et du Développement durable pour consolider les acquis engrangés dans ce domaine et réussir une intégration en amont de la dimension écologique et des préoccupations liées au changement climatique dans l'ensemble des programmes et des politiques dédiés au développement.

Rappelons à cet égard que la Stratégie nationale pour le Développement durable 2016-2030, a été récemment élaborée de façon concertée entre tous les acteurs nationaux : pouvoirs publics, secteur privé, représentants de la société civile. Son adoption illustre de façon tangible la ferme volonté de notre pays de poursuivre sa marche verte vers un développement durable assuré.

Cette stratégie se propose notamment de jeter les fondements d'une économie verte globale à l'horizon 2020, en assurant la valorisation et la gestion subséquente des ressources naturelles, en renforçant la protection de la biodiversité et en consolidant la bonne gouvernance en matière de développement durable.

Par ailleurs, le Maroc est soucieux de faire des énergies renouvelables un pilier majeur de son modèle économique qui se veut équilibré et durable. Voilà pourquoi il a adopté un plan ambitieux d'énergie solaire grâce auquel il entend exploiter les différentes sources d'énergie renouvelable pour couvrir 52% de ses besoins énergétiques à l'horizon 2030.

Cet engagement constitue un tournant décisif dans le devenir de la politique énergétique de notre pays. De fait, il permettra au Maroc de confirmer son leadership en la matière et d'honorer les obligations qu'il a souscrites dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les Changements climatiques.

A ce propos, soulignons que l'intérêt du Maroc pour la protection des écosystèmes ne date pas d'hier, ses prémisses s'étant déjà fait sentir avec la politique hydraulique avant-gardiste que Notre Vénéré Père, Sa Majesté le Roi Hassan II, que Dieu ait son âme, avait lancée dans les années soixante du siècle passé.

Cette politique s'articulait essentiellement autour de la construction de barrages, aux effets salutaires pour le Maroc. En dotant les différentes régions du pays en infrastructures hydrauliques majeures, elle visait aussi à améliorer l'accès de la population à l'eau potable, à satisfaire les besoins en eau des industries et du tourisme, à développer l'irrigation à grande échelle.

Mesdames, Messieurs,

Le Royaume est engagé avec conviction et détermination aux côtés de la communauté internationale dans la lutte mondiale contre le changement climatique.

Cette volonté inébranlable s'est notamment manifestée à travers l'organisation, par notre pays, en novembre 2016, de la COP 22 qui a connu un succès retentissant au niveau mondial. Elle s'est traduite également par la mise en chantier d'une politique volontariste visant à concilier les nécessités du développement économique avec l'urgence d'une réduction des émissions de gaz à effet de serre, par la mise en place d'une économie faiblement carbonée.

En outre, notre pays a été parmi les premiers à présenter ses contributions déterminées au niveau national dans le cadre de l'application de l'Accord de Paris sur le climat.

Illustrant l'engagement ferme du Maroc à faire de la coopération sudsud un choix stratégique de sa politique extérieure, un centre de compétences en changement climatique a pu voir le jour. Ce nouveau mécanisme a pour mission de renforcer la coopération et la complémentarité entre les pays du sud en matière de climat, notamment entre les pays islamiques et avec les pays africains frères.

Dans le cadre de l'action menée par le Royaume pour contribuer à l'effort de réduction des effets du changement climatique et de facilitation d'une transition réussie vers l'économie verte, le marché du carbone s'affirme comme un outil efficace de limitation des gaz à effet de serre.

Nous sommes persuadé que cet instrument va permettre au Maroc de respecter ses obligations relatives au climat, de réunir les conditions d'une bonne exécution de ses contributions déterminées au niveau national. Notre visée ultime est de dynamiser le développement socioéconomique de notre pays.

Nous avons à cœur de mettre en place, dans les années à venir, un mécanisme favorisant l'émergence d'un marché de carbone. Nécessairement adapté à la conjoncture économique du Maroc, ce levier aura la vocation de créer des crédits carbone dans l'optique d'une intégration, régionale ou mondiale, au sein d'un système international réglementé d'échange de crédits carbone.

Voilà pourquoi il convient de réfléchir à l'institution d'un système d'échange de crédits, qui ferait ultérieurement partie d'un marché de carbone réservé aux pays islamiques, à l'instar des marchés internationaux similaires, notamment celui de l'Union Européenne.

Mesdames, Messieurs,

Notre pays poursuit ses efforts pour renforcer ses relations avec les partenaires internationaux dans le domaine de l'environnement et du développement durable. Cette coopération couvre plusieurs volets, notamment le soutien à l'élaboration des stratégies et à la construction des capacités institutionnelles, juridiques et techniques, et la réalisation de projets concrets dédiés à la protection de l'environnement et au développement durable.

Dans ce cadre, et afin de consolider les partenariats conclus avec les pays islamiques, Nous avons proposé, dans le Message adressé à votre troisième conférence, tenue à Rabat, en octobre 2008, la création de l'Académie islamique pour l'Environnement et le Développement durable.

Nous saisissons donc cette occasion pour remercier l'Organisation islamique pour l'Education, les Sciences et la Culture -lsesco- pour les démarches louables et les grands efforts qu'elle mène afin de mettre en œuvre les décisions relatives à la création de cette Académie.

Illustrant Notre engagement à mettre en place cette institution, une proposition a été faite pour que le Royaume du Maroc en abrite les structures. Une assiette foncière lui sera affectée à Rabat, la capitale du Royaume, et toutes les composantes d'un projet réussi lui seront assurées. Ses différents locaux seront conçus et réalisés selon les normes de la construction verte et durable.

Nous sommes convaincu que la fondation de cette Académie va contribuer à renforcer la capacité de chaque Etat-membre de l'Organisation de la Coopération islamique à souscrire aux Objectifs du développement durable dans la perspective de leur concrétisation dans les délais impartis, soit avant fin 2030.

Nous soulignons également la nécessité de mettre ce projet au service de l'Action commune en l'érigeant en cadre de référence scientifique dédié aux questions de l'environnement et adapté aux caractéristiques et aux spécificités culturelles du monde islamique. Sa vocation est de contribuer à développer les connaissances, les capacités d'innovation et la recherche scientifique liées à la thématique écologique, de sorte que ces leviers deviennent le socle d'un développement durable profitable aux pays du monde islamique.

Nous vous renouvelons les souhaits de bienvenue au Maroc et prions le Très-Haut de couronner vos travaux de succès''.

(MAP 25/10/2017)